

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## Vie de la Société

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 57 (1916), p. 181-188

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1916\\_\\_57\\_\\_181\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__181_0)

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « *Journal de la société statistique de Paris* » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques*  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1916

## I

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 1916

#### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MALZAC, PRÉSIDENT. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 15 MARS ET 19 AVRIL 1916.

NÉCROLOGIE.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

ATTRIBUTION DU PRIX BOURDIN.

COMMUNICATION DE M. MAGNAN SUR « LA DOUANE ET LA GUERRE ».

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MALZAC, PRÉSIDENT — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 15 MARS ET 19 AVRIL 1916

La séance est ouverte à 17<sup>h</sup> 30 sous la présidence de M. MALZAC, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars, inséré dans le Journal d'avril; le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Journal de mai, qui contient le procès-verbal de la séance du 19 avril, n'ayant pu être distribué, l'adoption de ce dernier est remise à une date ultérieure.

#### NÉCROLOGIE

M. le Président fait part à la Société du décès de notre collègue, M. le Dr Sixte NORMAND-DUFIE. Docteur en médecine, médecin-major en retraite, M. NORMAND-DUFIE était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et officier du Mérite agricole.

M. le Secrétaire général annonce à la Société le décès de M. BURAT, qui venait d'être tout récemment admis en qualité de membre titulaire; fils de l'ancien professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, M. BURAT était l'un des courtiers de change les plus connus et les plus estimés de Paris; M. BARRIOL se fera auprès de M<sup>me</sup> BURAT l'interprète des sentiments de condoléances de la Société.

#### NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président met aux voix les candidatures de MM. Hubert BEZARD, attaché aux études financières de la Banque de l'Union parisienne, GODARD, directeur de la Compagnie générale du Maroc, et PIERSON, ingénieur constructeur, consul général de la République Sud-Africaine.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité et MM. BEZARD, GODARD et PIERSON sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes : M. LAURENT, directeur général des Forges et Aciéries de la Marine, 19, rue de Bourgogne, présenté par MM. BRIZON et BARRIOL; M. LACROIX, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Paris, 2, place de la Bourse, présenté par MM. BELLOM, CADOUX et BARRIOL; M. Maurice ÉVESQUE, docteur en droit, 8, rue des Canettes, présenté par MM. DESROYS DU ROURE et R.-G. LÉVY.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces demandes à la séance de juin.

#### COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il signale :

AUSTRALIE. — Recensement de la Confédération des États d'Australie du 3 avril 1911.

DANEMARK. — Communications statistiques. 4<sup>e</sup> série.

ÉTATS-UNIS. — The boot and shoe industry in Massachusetts as a vocation for women. 1915.

Community sickness survey Rochester N. Y. Septembre 1915.

FRANCE. — Travaux des commissions mixtes départementales pour le maintien du travail national. 1915.

JAPON. — Résumé statistique de l'Empire du Japon. 1916.

Mouvement de la population de l'Empire du Japon pendant l'année 1912 (nombres absolus et proportions).

SUÈDE. — Banque de Suède. Situations. Rapports annuels pour l'année 1915.

URUGUAY. — Annales de l'Instruction primaire. Juillet 1914. Décembre 1915.

#### Documents privés.

DUBLIN (Louis-I.). — Vital statistics in relation to life insurance.

FRANKEL (Lee-K.). — Heights and weights of New-York city children 14 to 16 years of age.

M. le Secrétaire général appelle enfin l'attention de ses collègues sur l'important et intéressant article paru dans *Le Rentier* de ce jour.

M. le Dr CHERVIN fait connaître à la Société que l'*Association française pour l'avancement des sciences* l'a chargé d'aller à Lyon faire une conférence sur les Yougo-Slaves (Serbes, Croates, Slovènes) au point de vue ethnique. Il s'est efforcé de dégager, le plus clairement possible, les quatre points suivants :

1<sup>o</sup> Les populations de la Slovénie, de l'Istrie, de la Croatie et de la Dalmatie forment, avec la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Monténégro, une même nation de langue et d'origine slaves, absolument distincte des Austro-Allemands et des Magyars (Hongrois);

2<sup>o</sup> Ces populations veulent s'unir pour former la Serbie de demain et leur union nationale est accomplie moralement;

3<sup>o</sup> La France et les Alliés ont le plus grand intérêt à ce que cette union se réalise effectivement;

4<sup>o</sup> Cette union ne peut se réaliser que par le démembrement de l'Autriche-Hongrie.

M. CHERVIN présente une brochure contenant cette conférence et insiste sur la partie vraiment originale de son travail, à savoir : la création d'une *marche slave* destinée, d'une part, à faire communiquer les Slaves du Nord avec ceux du Sud et, d'autre part, à séparer les Autrichiens des Hongrois. Cette *marche* sert à la fois de région-tampon et de corridor de communication entre les pays tchèques et les pays yougo-slaves. Elle est absolument indispensable à l'union des Slaves, que les pangermanistes s'efforcent au contraire de séparer; elle fournit, de plus, un débouché facile et sûr vers la mer aux Tchèques qui en ont le plus grand besoin. Enfin, en séparant l'Autriche de la Hongrie par un territoire de 100 kilomètres de large sur 200 kilomètres de long, elle assure la tranquillité de l'Europe. On ne saurait donc trop en réclamer la création par la disjonction des comitats de Moson, Sopron, Vas et Zala du territoire actuel de la Hongrie.

#### ATTRIBUTION DU PRIX BOURDIN

M. le Président donne la parole à M. A. NEYMARCK, rapporteur de la Commission chargée de statuer sur l'attribution du prix Bourdin (Voir annexe au procès-verbal, page 186).

M. le Président met aux voix les conclusions du rapport de la Commission et, sur assentiment unanime des membres de la Société, il proclame M. Paul MATRAT lauréat du prix Bourdin pour 1916, ajoutant que cet événement constituera l'un des plus agréables souvenirs de sa présidence et regrettant que les circonstances ne lui permettent pas de remettre immédiatement à M. Paul MATRAT la médaille qui lui est destinée. M. MATRAT remercie la Société en termes émus de l'honneur qui lui est fait.

#### COMMUNICATION DE M. MAGNAN SUR « LA DOUANE ET LA GUERRE »

M. le Président donne la parole à M. MAGNAN pour le développement de sa communication.

M. L.-J. MAGNAN constate tout d'abord les différences qui séparent notre situation commerciale au début de la guerre actuelle de celle que nous occupions avant 1870. Le commerce spécial total de la France en 1869 représentait une valeur de 6 milliards 228 millions de francs, alors qu'il atteignait en 1913 une valeur globale de plus de 15 milliards.

Aussi ne trouve-t-on trace, parmi les actes gouvernementaux remontant à l'époque de la première guerre franco-allemande, que d'un petit nombre de mesures douanières proprement dites. Au cours de la guerre actuelle, au contraire, l'intervention du Gouvernement et du Parlement en matière économique n'a cessé de se manifester. Les mesures prises ont eu pour but de mettre obstacle à tout acte de commerce avec les sujets ennemis ou avec les personnes résidant en pays ennemis, d'empêcher la sortie des marchandises utiles à la défense nationale ou à notre industrie, d'accorder des facilités pour l'importation des produits indispensables à l'alimentation de l'armée et de la population civile.

Après avoir énuméré ces actes dont l'exécution a singulièrement accru la tâche du personnel des douanes, notamment affaibli par la mobilisation, M. L.-J. MAGNAN s'attache à en rechercher l'influence dans nos échanges avec l'extérieur. Ces échanges sont évidemment affectés dans une mesure très sensible par les événements actuels. Mais les actes du Gouvernement n'en ont pas moins exercé une influence considérable sur le mouvement de nos importations et de nos exportations.

*Importation.* — En comparant les deux années 1915 et 1913, on constate qu'à l'importation il y a augmentation sur les objets d'alimentation (2.549.371.000 francs au lieu de 1.817.579.000 francs). On note par contre une diminution (3.153.534.000 francs au lieu de 4.945.732.000 francs) dans les entrées de

matières nécessaires à l'industrie. Il y a excédent sur les objets fabriqués (2.371.587.000 francs contre 1.658.021.000 francs). Pour apprécier ces résultats, il faut tenir compte de l'occupation de nos départements les plus riches en industries de toute sorte, ainsi que de l'insuffisance de la main-d'œuvre nationale. Cette situation nous rend pour une large part tributaires de l'étranger et nous oblige à des exportations de numéraire dont on n'a pas besoin de souligner l'influence déplorable sur notre change et sur l'état général de nos finances.

*Exportation.* — A la sortie, le chiffre des produits d'alimentation a diminué dans une forte proportion (543.687.000 francs en 1915 au lieu de 838.898.000 en 1913). Celui des matières nécessaires à l'industrie a fléchi de 1.858.091.000 francs en 1913 à 636.929.000 en 1915). Quant aux produits fabriqués, le déficit a été considérable (1.662.397.000 francs en 1915 contre 3.617.046.000 francs en 1913). Ces chiffres traduisent bien les effets de la guerre et nous montrent la voie à suivre pour les conjurer, en restreignant nos importations de produits de luxe et en augmentant autant que possible les sorties de produits qui réunissent la double condition de n'être pas nécessaires à la défense nationale et de ne pouvoir être réexportés dans les pays ennemis.

M. L.-J. MAGNAN constate que les recouvrements de droits de douane ont atteint, en 1915, un chiffre (871.504.000 francs) supérieur en apparence aux recettes les plus fortes qu'ait jamais effectuées à ce titre le Trésor français. Mais il faut remarquer que ce total comprend les versements opérés pour le compte de l'État, à l'occasion des importations d'articles destinés à l'armée. En réalité, les recettes douanières de 1915 doivent être ramenées à 576 millions, soit environ 166 millions de moins qu'en 1913.

Les mesures d'ordre économique qui devront être prises après la guerre ne ressembleront en rien à celles que la douane eut à appliquer à la suite de nos désastres de 1870. Nous aurons à conclure des accords commerciaux non seulement avec les pays ennemis, mais encore avec les pays alliés, et sans doute aussi avec les pays neutres. Cette tâche se compliquera probablement de la révision de notre régime douanier.

Pour que la France soit en mesure de compléter sa victoire militaire en la portant dans le domaine du commerce et de l'industrie, il importe qu'elle recouvre sans retard son indépendance douanière, quelque peu entravée aujourd'hui par divers traités comportant des consolidations de droits. En tout cas, nos relations économiques avec l'étranger devront être réglées dans un esprit pacifique, de manière à nous maintenir le bénéfice de la fixité des tarifs douaniers, condition indispensable de la sécurité et du développement des transactions commerciales.

M. Fernand FAURE demande à M. MAGNAN s'il peut faire connaître approximativement la portée des interdictions d'importation prononcées, c'est-à-dire l'ordre de grandeur de la diminution qu'on est en droit d'espérer dans les envois de fonds à l'étranger. M. MAGNAN répond que les interdictions ne joueront sans doute que d'une manière relativement restreinte : du fait des circonstances mêmes, les importations ont, en effet, déjà considérablement diminué pour certains articles de luxe, visés ou non dans le décret de prohibition.

M. Fernand FAURE, appréciant les mesures prises, déclare leur donner son entière approbation. Il ne faut pas prêter, comme on l'a fait dans un récent article de doctrine, à des mesures économiques qui ont pour but de restreindre les consommations françaises le caractère de mesures protectionnistes : les exigences de la guerre conduisent le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires au salut public et l'on doit seulement regretter que les décisions récemment arrêtées ne l'aient pas été un an plus tôt : on eût conservé ainsi, pour la défense nationale, d'appreciables ressources. M. Fernand FAURE ajoute

qu'il ne faut pas se tenir pour satisfait avec ces mesures, qu'il faut encore faire appel à la réflexion et à la volonté de tous les Français pour leur demander, non pas seulement de désirer la victoire, mais de la mériter en supportant les privations, la gêne même qui permettront de l'obtenir.

M. Yves GUYOT reconnaît qu'en état de guerre le Gouvernement peut prendre des mesures de prohibition comme celles du décret du 11 mars. Mais il y en a de ridicule, comme la prohibition des volailles truffées, des pâtés de foies gras, des huîtres. L'importation en était insignifiante et la saison en est finie. On a prohibé des objets d'alimentation comme les bananes, les conserves de homard, qui ne sont pas des objets de luxe. On a prohibé certains tapis de coton, de laine, tous les tissus de soie; cette prohibition atteint la Suisse et l'Italie. On a prohibé les automobiles même de commerce, alors que nos constructeurs d'automobiles sont occupés par la guerre. C'est une mesure prise contre les États-Unis. Le décret ne contient pas de date d'échéance et un précédent peut inspirer quelque crainte. En 1814, la Restauration devait tout aux alliés; cependant M. Féray, représentant des fabricants de coton, demandait le maintien de la prohibition comme depuis 1806, date du blocus continental. Les Cent jours ont lieu. Les Anglais gagnent la bataille de Waterloo. Le protectionnisme, en contradiction avec la politique générale de la Restauration, introduit dans la loi de 1816 l'article 59 qui ordonne la recherche et la saisie de tous les coton filés, les tissus de coton et de laine et tous autres tissus prohibés. Certains symptômes doivent nous faire craindre de pareils agissements au lendemain de la guerre.

« Nous aurons, dit M. Alfred NEYMARCK, bien souvent l'occasion de parler ici et ailleurs de protection, libre-échange, de cherté et bon marché, d'abondance et de restriction et de quantité de problèmes économiques, budgétaires, financiers et statistiques, que la guerre a soulevés et qu'il faudra résoudre. A quels chiffres, par exemple, s'élèveront les budgets, la dette publique et les impôts de demain, en France et dans tous les pays?

« *Saluez le milliard*, disait M. THIERS, aux environs de 1830, *vous ne le reverrez plus!* » Nous ne l'avons plus revu, pas plus que les 2 milliards sous le second Empire, pas plus que les 3 et 4 milliards qui ont suivi, pas plus que nous ne reverrons les 5 milliards de notre budget presque à la veille de la guerre! Notre Société ne manquera pas, on le voit, de bien intéressants sujets d'études statistiques et de discussions dans l'avenir — mais pour le moment la communication documentée, claire, précise et si bien présentée de notre confrère M. MAGNAN présente un intérêt de premier ordre. Elle mérite d'être consultée et mise à profit, quand des négociateurs autorisés, officiels, réunis autour d'un tapis vert, auront à établir de nouveaux traités commerciaux entre les divers pays.

« Il est, du reste, nécessaire, dit M. Alfred NEYMARCK, que, dès maintenant, sans attendre la fin de la guerre et la paix victorieuse et réparatrice, les pays alliés et amis, unis dans la guerre, combattant les armes à la main pour le droit, la justice, la liberté, la civilisation, contre l'injustice, la servitude, la barbarie, procèdent à des enquêtes, entament des conversations, jettent les bases des accords économiques, commerciaux, financiers, etc., qui devront intervenir pour concilier les divers intérêts divergents. Il faut être prêts, le jour venu, à dire : « Voilà ce que nous voulons et ce que nous ferons! » De la confraternité d'armes doit naître et s'établir la confraternité économique, commerciale, industrielle, financière entre les pays amis et alliés; ce sera la paix économique et non la guerre économique. Ces grandes lignes directrices, dit M. Alfred NEYMARCK, ont guidé la récente conférence parlementaire internationale des Alliés, mais il est utile que, sans attendre la fin de la guerre, toutes les bonnes intentions dont chacun a fait preuve se traduisent en actes précis, proposés dès maintenant, qu'il n'y aura plus qu'à signer au lieu de les discuter encore... après la guerre. Au point de vue commercial, douanier, le travail de M. MAGNAN rendra aux négociateurs des divers pays d'incontestables services. »

M. Alfred NEYMARCK, sans entrer dans le fond de la discussion intéressante qui vient d'avoir lieu entre nos collègues et amis Fernand FAURE et Yves GUYOT, est d'accord avec eux, sauf sur quelques points de détail. Il estime que tant que durera la guerre, aussi longue qu'elle soit, car nous voulons tous aller jusqu'au bout, chacun de nous doit réduire ses besoins au strict nécessaire, se priver de tout superflu et consacrer toutes ses économies et ses ressources aux besoins de la défense nationale. « Ma formule, dit M. Alfred NEYMARCK, est simple à comprendre. Il faut se priver soi-même pour que tout abonde sur le front. Il faut que le Trésor public soit muni de tous les capitaux dont il peut avoir besoin. Quand un nouvel appel sera fait aux épargnes de chacun et de tous, il faut encore que tout le monde, sans exception, y réponde. Une partie seulement de notre armée de capitalistes de première ligne a souscrit au 5 % national. Le reste de cette armée, puis la seconde et la troisième ligne — sans parler des réserves qui sont intactes — doivent toujours se tenir prêts à intervenir !

« Nous sommes les passagers d'un même navire ballotté et menacé par une mer en furie. Sauvons-le pour nous sauver nous-mêmes, quels que soient les sacrifices individuels, les restrictions et les privations que nous nous imposerons de notre propre volonté. C'est un devoir national ! »

M. le Président remercie l'orateur de sa communication, qui rend si bien compte du rôle joué dans la guerre par une grande Administration de l'État. Il conclut en souhaitant l'établissement d'un régime économique donnant pleine satisfaction aux intérêts français et alliés.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,  
A. BARRIOL.

Le Président,  
MALZAC.

## II

### ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 1916

### RAPPORT SUR LA MÉDAILLE BOURDIN

M. le Dr BOURDIN, président de notre Société en 1881, aimait profondément la statistique et les statisticiens. C'était un esprit très fin, très délicat, et ceux qui l'ont connu ne pourront jamais oublier sa bonne figure franche, souriante, qui reflétait les qualités de l'âme et du cœur. La Médaille Bourdin que notre Société a fondée avec les arrérages du legs qu'il nous a fait rappelle toujours son souvenir en même temps qu'elle est une récompense d'autant plus appréciée et recherchée qu'elle est plus difficile à obtenir.

Cette médaille est décernée, sur la proposition du Conseil de la Société, à l'auteur du travail le plus intéressant, publié dans le *Journal de la Société de Statistique*, pendant la période des trois années qui précèdent le concours. Ces conditions paraissent des plus simples pour déterminer le choix de la Commission et celui du Conseil : mais les règlements que le Conseil lui-même a édictés pour lui permettre de fixer son choix soulèvent des difficultés presque insurmontables. Le candidat ne doit être choisi ni parmi les présidents, vice-présidents, membres du bureau, anciens ou actuels, ni parmi les précédents lauréats de la Médaille Bourdin. C'est obliger le rapporteur, comme il le disait dans son précédent rapport, à faucher impitoyablement les plus belles

fleurs de notre jardin..... de chiffres et à dire à des anciens collègues qui ont continué à travailler pour la science qui nous est chère : *Non bis in idem*. Il doit alors trouver le lauréat parmi les membres de la Société, anciens ou nouveaux, et, dans tous les cas encore, faisant partie de la Société depuis trois ans, puisque le choix doit se porter sur des travaux publiés depuis trois ans.

Le rapporteur est donc obligé de compulsier nos recueils, de lire et relire les travaux qu'il a déjà entendus, et c'est pour lui une tâche agréable et utile : agréable, parce qu'il revoit des signatures de collègues amis, estimés; utile, parce qu'en les relisant à tête reposée, il s'instruit encore après les avoir écoutés. Puis, après chaque lecture, il serait tenté de dire : « Voilà le candidat qui s'impose au choix de la Société. » Mais alors la rigidité du règlement le rappelle à la réalité. Il faut que le travail publié ait été fait dans les trois dernières années, ce qui oblige à choisir le lauréat parmi les membres faisant partie de la Société depuis trois ans.

Nous serons certainement obligés de modifier, tôt ou tard, ces règles excessivement dures et il nous faudra leur donner un peu moins de rigidité.

Votre rapporteur a fait ainsi le tour de notre jardin et respiré des fleurs embaumées qui portent 'es noms, en suivant les années 1913, 1914 et 1915, de March, Bellom, Borel, Yves Guyot, Meuriot, Fernand Faure, Barriol, Malzac, notre Président actuel, Roulleau, Yvernès, Cadoux, Bernard, notre si regretté ancien vice-président, Dr Chervin, de Boislandry, d'Eichtal, et, à côté de plusieurs de ces noms, il pourrait ajouter « deux fois, trois fois, quatre fois, cinq fois, six fois nommé », comme dans les grands concours. Les anciens présidents, vice-présidents, membres du bureau, suivent les exemples que nous ont laissés le maître inoubliable, le bon génie de la Statistique, E. LEVASSEUR, comme l'a fait aussi E. CHEYSSON, ancien président et premier rapporteur du **Prix Bourdin**, qui avait suivi les exemples de E. LEVASSEUR. Ils ont laissé des traditions de travail que les anciens s'efforcent de suivre, *passibus non æquis*, traditions qui sont conservées par les jeunes membres. Anciens et nouveaux maintiennent ainsi l'éclat et le renom des travaux de notre Société.

Parmi les travaux des membres « papables » de la Société qui ont retenu l'attention de la Commission, le rapporteur citera celui de M. MICHEL sur les *Valeurs immobilières du territoire français* encore envahi au 15 novembre 1914; celui de M. Ch. GALLOT sur la *Nouvelle forme du budget* de la Ville de Paris; de M. LEFAS, sur la *Statistique des Fonctionnaires*; d'Edmond THÉRY, sur la *Monnaie du papier*, etc.; mais il lui fallait conclure, quand il s'aperçut qu'une violette modeste, chaque année renaissante et toujours plus embaumée, se cachait dans notre parterre. Le lauréat du **Prix Bourdin** était dès lors désigné et son choix fut accepté à l'unanimité. Il fait partie de la Société de Statistique depuis 1897. Depuis 1898, tous les ans, il a régulièrement présenté à la Société des statistiques d'une utilité incontestable, dressées avec un soin minutieux et vous les avez toujours approuvées et applaudies !

Ce lauréat est président du Comité de contrôle de la Société de Prévoyance des employés de l'État; sous-directeur honoraire au ministère de la Guerre, trésorier de la Ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité.

L'Académie Française a couronné un livre de lui plein de sagesse et de bon sens : « *Tu seras prévoyant.* » Le Gouvernement a récompensé ses travaux, ses

bons et loyaux services en le nommant chevalier, puis officier de la Légion d'honneur.

Ce lauréat, vous le connaissez maintenant. Qu'il m'excuse de froisser sa modestie. C'est, comme je me suis permis de l'appeler souvent, notre Trésorier, le « Cerbère » de notre Caisse et de nos comptes, notre cher Paul MATRAT. Vous vous associerez tous, mes chers Collègues, aux conclusions de la Commission du **Prix Bourdin**, en votant pour Paul MATRAT.

Cette médaille a une valeur inestimable pour ceux qui en ont été honorés, car elle est le témoignage de l'estime, de l'affection des maîtres, des collègues et confrères : c'est une fleur modeste, toujours belle et vivace. Vous la conserverez précieusement, mon cher Collègue, et vous me permettrez, au nom de la Commission, de saisir cette circonstance pour remercier aussi, en lui offrant tous nos respectueux hommages et nos remerciements, M<sup>me</sup> MATRAT, qui, chaque année, a reçu si aimablement les membres de la Commission des Comptes qui sont venus chez elle, au risque de troubler votre intérieur si calme et si tranquille, pour vérifier les livres, les comptes et la statistique de notre vigilant Trésorier Paul MATRAT, aujourd'hui lauréat de la **Médaille Bourdin**.

*Le Rapporteur,*  
Alfred NEYMARCK.  
(Ancien Président.)

---